

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE
Epreuve matière : Note de synthèse
N° Anonymat : V250NAT1200173 Nombre de pages : 4

Epreuve - Matière : 102-0468

Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Bénédicte Savoy et Felwine Saer évaluent, dans leur rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain, commandé par le président nouvellement élu en 2017 Emmanuel Macron, à 90% le patrimoine français du patrimoine Béninois en France. En cause, la spoliation du royaume Dahomey (ancien nom du Bénin, avant la colonisation française) par le général français Dobbé. Ce chiffre interpelle grandement et induit la question de la restitution de ces biens au Bénin et, par extension, à tous les peuples spoliés par les États européens, notamment les peuples africains.

Quels enjeux sous-tendent la restitution des biens culturels à leur pays d'origine?

Une restitution est nécessaire : pour quelles raisons? Quels obstacles entravent la restitution de ces biens? Quelles sont les solutions envisagées pour restituer ces biens?

Les biens culturels spoliés durant les périodes de colonisation revêtent un caractère qui va bien au-delà du simple caractère culturel. La portée symbolique et éthique revêtue par la restitution de ces biens est une clé de lecture nécessaire à la compréhension des débats qui ont agité la France et les pays africains suite à la déclaration d'Emmanuel Macron en 2017 à Ouagadougou concernant la restitution des biens culturels africains à leur pays d'origine. Maureen Murphy nous explique que la création des musées en Europe est indissolublement liée aux guerres (doc.7) et, par conséquent, aux spoliations. Pour quelle raison les États européens

1.. / 4.

devraient-ils jouir des bénéfices de la possession de biens d'autrui pour leurs usages personnels (tourisme, économique, prestige)? Les dirigeants africains ont bien compris la haute portée symbolique de ces restitutions et n'ont pas attendu 2017 pour faire entendre leur voix. En 1973, à la tribune de l'ONU, le président du Congo demande la restitution des biens culturels de son pays, qui ont été pillés (doc. 7). Le Nigeria lui a emboîté le pas dans les années 1970. Le Bénin va plus loin en expliquant que la restitution serait un facteur de cohésion nationale, nous explique Fanny Arlaudis (doc. 4).

Felwine Sarr et Bénédicte Savoy évoquent, quant à eux, un "droit au patrimoine" de la jeune génération africaine (doc. 9). Ce droit induirait, selon Philippe Bacqué, une identification de ces jeunes générations à leur patrimoine et solliciterait leur créativité et leur appropriation de ce patrimoine à travers leur imagination, leur créativité et leur identité (doc. 2).

Au-delà de cet aspect symbolique, d'autres facteurs entrent en jeu : le politique et l'économique. Philippe Bacqué poursuit en évoquant les propos du président béninois Talon qui vante les objectifs économiques et touristiques animant cette recherche de restitution des biens (doc. 2). Le Bénin explique que les restitutions présenteraient un facteur de cohésion nationale, dans un pays profondément divisé (doc. 4).

Si les restitutions de biens culturels revêtent différents enjeux, de nombreux obstacles se dressent face à la concrétisation de ces restitutions. Nous évoquons les débats agitant la sphère publique : ils concernent les défenseurs de la restitution et leurs opposants. L'avocat du Collectif des Antiquaires de Saint-Germain-des-Près, Maître Yves-Bernard Debie, récuse le bienfisme de la restitution, servant, selon lui, la discorde au sein de la population (doc. 2). De nombreux acteurs concernés s'opposent à ces restitutions. Les conservateurs de musées français estiment qu'ils subissent les répercussions de la colonisation de manière injuste (doc. 2). Les collectionneurs d'art s'alignent sur les antiquaires. D'autres invoquant la notion de patrimoine universel pour éviter de restituer, dénoncent l'absence

Murphy. D'autres dénoncent l'extrême bureaucratisation des demandes de restitution qui a tout fait de décourager les potentiels pays demandeurs (Achille Mbembe, doc. 3). Cette bureaucratisation joue en faveur des opposants à la restitution, que ce soit consciemment ou non. Un autre frein non négligeable à la restitution des biens est le bien en lui-même. Son statut, tout d'abord : a-t-il été spolié ? échangé ? donné ? Sophie Caillon évoque cet épineux sujet (doc. 1). Faut-il restituer sans distinction aucune du statut de l'objet, par ailleurs, quel avenir pour ce bien ? Sera-t-il conservé dans de bonnes conditions ? La directrice du musée de Côte-d'Ivoire émet de sérieuses réserves à ce sujet : elle va même jusqu'à dire que les conditions de conservation sont meilleures à Paris, induisant par-là qu'il faudrait qu'ils y restent (doc. 7). Au-delà de sa conservation, l'intégrité du bien après restitution est à évoquer : suite à l'indépendance des États africains dans les années 1960, le trafic illégitime d'œuvres d'art a augmenté, explique Lorraine Rossignol (doc. 10). La colonisation a entraîné des guerres, de la pauvreté et le chaos politique (doc. 9). Dans ces conditions, comment assurer la sauvegarde de ces biens culturels ?

De nombreux obstacles entravent la concrétisation du phénomène de restitution des biens culturels. Quelles solutions sont envisagées ?

Le rapport Savoy-Sarr est un signal non négligeable envoyé aux défenseurs de la restitution des biens culturels (doc. 9). Il est composé de trois volets, détaillant la notion du travail de mémoire et celle de réparation, imaginant des recommandations suite à un état des lieux de la situation concernant les biens spoliés ; et instaurant proposant un cadre multifactoriel (législatif, économique, temporel...) pour mettre à exécution ces restitutions.

Rétablir la généalogie des biens culturels est primordial, comme l'évoque le philosophe Souleymane Bachir Diagne (doc. 5). Mettre davantage de moyens pour favoriser la recherche de la provenance est indispensable, en France comme au sein des pays d'origine : des moyens financiers sont à envisager pour favoriser l'aide au retour et au développement de la connaissance, de la sauvegarde et de la diffusion du patrimoine africain au sein des pays d'origine, nous explique Achille Mbembe (doc. 3).

Jean-Luc Martinez propose une série de mesures législatives relatives

à la restitution de ces biens (doc. 8), dont la création d'un fonds "Afrique-Europe" dédié au patrimoine africain.

Au-delà des aspects législatifs et économiques, c'est la relation entre l'Europe et l'Afrique qu'il faut réparer. Le dialogue des cultures plébiscité par Souleymane Bachir Diagne (doc. 3) doit s'accompagner d'une sensibilisation de la population locale à l'importance des biens culturels qui leur appartiennent pour éviter de tomber dans le trafic illicite de ces biens une fois revenus dans leur pays d'origine (doc. 2).

Finalement, cette coopération culturelle appelée de toute force par Adille Mbenbe (doc. 3) est un puissant appel à la reconstitution de la notion de patrimoine universel de l'humanité. Cette ouverture au monde devrait favoriser des relations apaisées, basées sur le respect et la réparation des torts causés par les puissances colonisatrices envers les peuples colonisés.

La restitution des biens culturels est un sujet délicat, soulevant de nombreuses questions revêtant un caractère symbolique, éthique, mais aussi, plus prosaïquement, économique et politique.

Cette restitution suscite de nombreuses réserves de boudiers de la part des défenseurs du patrimoine national des pays européens. À cela s'ajoute les nombreuses difficultés d'ordre administratif, statutaire, mais également concernant l'intégrité même des biens risquant d'être mise à mal sans accompagnement adéquat.

De nombreuses solutions sont envisagées pour pallier ces manques : tout d'abord, des solutions législatives et économiques, pour soutenir les initiatives de restitution et préparer la vie de ces biens culturels après restitution.

Mais les solutions les plus importantes symboliquement sont liées à la reconstruction d'un lien entre les peuples européens et les peuples africains (et colonisés) dans le plus grand respect mutuel. La réparation liée aux torts causés est nécessaire à cet apaisement, pour la reconnaissance de ces chefs-d'œuvre de l'humanité, auxquels il faut sensibiliser la population locale.

La voie a été ouverte que les pays africains, ne serait-il pas légitime de continuer avec les peuples européens spatés (Grèce, Italie, ...) ou encore l'Égypte?